

**Décret relatif à l'agrément et au subventionnement des réseaux d'aide et de soins
et des services spécialisés en assuétudes
du 27 novembre 2003**

Zone 5

Mise en place du comité technique 27 janvier 2006

Compte-rendu

Présents :

Monsieur Willy DEMEYER, Bourgmestre,
Monsieur Philippe BOLLETTE, CHP – START,
Monsieur Thierry BLANDIAUX, CHP-CLEAN,
Monsieur Olivier CROUFER, Siajef,
Madame Josette DELTOUR, CPAS de Liège,
Madame Charlotte HOUBART, CHC St Joseph,
Madame Joëlle HOUBEN, Coordination des Actions en Toxicomanie,
Madame Dominique HUMBLET, Nadja,
Madame Françoise NATALIS, Maison du social,
Madame Sophie NEUFORGE, Coordination des Actions en Toxicomanie,
Madame Sophie POLLERS, CPAS- GAPpp (Haute Meuse),
Madame Line RASKIN, CPAS d'Esneux ,
Madame Singrid SOFFRITTI, Seraing 5 (Haute-Meuse),
Madame Claire TRABERT, Fly Tox ,
Monsieur Luc VANDORMAEL, AIGS (Basse-Meuse).

Excusés

Monsieur Eric ADAM, CHR La Citadelle,
Monsieur Albert FRANCK, CHP,
Monsieur Christian LEGREVE, Maisons médicales de Liège,
Monsieur Ariste WOUTERS, La Teignouse (Ourthe-Amblève).

Introduction

par Monsieur Willy DEMEYER, Bourgmestre

Remerciements aux membres pour avoir répondu à l'appel lancé par la Ville de Liège pour concourir à l'application du décret en matière d'assuétudes de la Région wallonne.

En effet, si les projets pilote du plan stratégique (qui sont défendus depuis 3 ans auprès du Premier Ministre) devaient aboutir, les services d'aide et de soins impliqués dans le réseau seraient concernés au premier plan par leur mise en application.

Le décret

Bref rappel des objectifs du décret :

Il vise la mise en place et l'agrément de réseaux d'aide et de soins. Il prévoit, un mode de financement plus stable dans un premier temps, pour les structures fonctionnant avec des subsides facultatifs.

L'objectif ultime étant d'organiser les soins sur la zone concernée en regard des besoins de la population.

En matière de santé publique, il importe d'augmenter l'accès aux soins pour les usagers de drogues mais également de diversifier l'offre de soins.

D'autre part, il serait bon que sur la zone 5, définie dans l'arrêté d'application, les usagers de drogues puissent trouver les ressources dont ils ont besoin dans leur « bassin de vie ».

Le décret va aider, non seulement à rendre opérationnel ce principe de l'accès aux soins dans les "bassins de vie" mais il va également aider à diminuer les effets consécutifs à la trop forte concentration des services d'aide et de soins sur un territoire restreint.

Le comité technique

Depuis début 2004, les services de terrain réunis par Madame NEUFORGE, ont réfléchi à la philosophie et à la mise en œuvre de ce décret.

Pour aboutir à cette dernière, ces services ont émis le souhait que soit mis en place un comité technique représentatif des institutions concernées de la zone5.

Dans l'optique de répondre à cette demande légitime et, dans le but de respecter les intérêts de chacun sur l'ensemble du territoire concerné, un appel aux candidatures en bonne et due forme a été effectué.

Composition du comité

- Pour représenter les services recevant des subventions facultatives

Monsieur Olivier CROUFER, Siajef = membre effectif

Sa suppléante étant Madame Claire TRABERT, Fly Tox

- Pour représenter les services hospitalier

Monsieur Albert FRANCK, CHP = membre effectif

Sa suppléante étant Madame Charlotte HOUBART, CHC St Joseph

- Pour représenter les services d'accueil d'urgence

Monsieur Eric ADAM, CHR La Citadelle = membre effectif

Son suppléant étant Monsieur Philippe BOLLETTE, CHP – START

- Pour représenter les services sociaux

Madame Josette DELTOUR, CPAS de Liège= membre effectif

Sa suppléante étant Madame Line RASKIN, CPAS d'Esneux

- Pour représenter les services de prévention
Madame Dominique HUMBLET, Nadja = membre effectif
Sa suppléante étant Madame Françoise NATALIS, Maison du social

- Pour représenter les associations de bénéficiaires
Aucune candidature n'a été posée.

- Pour représenter les services ambulatoires
Au vu du grand nombre d'institutions concernées par cette catégorie, il a été décidé que 4 membres effectifs et 4 membres suppléants seraient désignés. A savoir :

Monsieur Christian LEGREVE, Maisons médicales de Liège = membre effectif
Son suppléant étant Monsieur Thierry BLANDIAUX, CHP-CLEAN

Monsieur Ariste WOUTERS, La Teignouse (Ourthe-Amblève) = membre effectif
Sa suppléante étant Madame Sophie POLLERS, CPAS- GAPpp (Haute Meuse)

Monsieur Luc VANDORMAEL, AIGS (Basse-Meuse) = membre effectif
Sa suppléante étant Madame Claire TRABERT, Fly Tox

Madame Singrid SOFFRITTI, Seraing 5 (Haute-Meuse) = membre effectif
Sa suppléante étant Madame Dominique HUMBLET, Nadja

Fonctionnement du comité technique

Les membres effectifs sont convoqués d'office aux réunions. En cas d'empêchement, il revient à ces derniers de prévenir leur suppléant personnellement et ce, le plus rapidement possible et également d'en avvertir la Coordination des Actions en Toxicomanie.

Quant aux procès-verbaux, ils seront transmis aux membres effectifs et aux membres suppléants afin d'assurer l'efficacité des travaux ainsi qu'aux candidats qui n'ont pas été retenus.

Les perspectives de travail

Le comité devra s'atteler à l'avancement concret des travaux en vue de proposer au Collège des Bourgmestre et Echevins, une procédure de mise en place du réseau d'aide et de soins en assuétudes.

Au niveau politique, il faudra veiller à ce que chacun ne se trouve pas en porte à faux vis-à-vis de sa propre autorité. Il s'agira d'informer, de concerter et d'associer les autorités compétentes aux décisions qui seront prises.

Puisque pour être agréé, le réseau doit être piloté par un comité de pilotage, il s'agira tout d'abord, pour le comité technique, de faire les propositions utiles au Collège des Bourgmestre et Echevins concernant la constitution du Comité de pilotage.

Pour ce faire, une première réunion de travail est fixée **le vendredi 17 février**. Il s'agira de fixer le calendrier des rencontres, le planning des tâches à effectuer ainsi que de revoir, dans son ensemble, le cadastre qui a été transmis à l'occasion de l'appel à candidature.

La proposition est faite de fixer les réunions au troisième vendredi de chaque mois de 9 H à 12H.

Documents remis :

- Cadastre : Offre d'aide et de soins en assuétudes sur la zone 5
- Circulaire : Procédure d'agrément des réseaux d'aide et de soins et des services spécialisés en assuétudes